

06.07.2010

Manifestation de soutien pour le maintien et le respect des conventions collectives de travail (CCT)

Le personnel de ISS Aviation sera en grève ce week-end et vous invite à participer à la

Manifestation de soutien pour le maintien et le respect des conventions collectives de travail (CCT)

**samedi 10 juillet à 14h devant
l'aéroport
(niveau départ)**

06 juillet 2010

Pourquoi ce problème ?

Depuis des années, ISS a 2 CCT : une pour les employés fixes travaillant au moins 20h par semaine et une autre pour les employés payés à l'heure travaillant moins de 20h par semaine. Mais bien qu'elle les ait signées, ISS ne respectait pas ces CCT : elle payait à l'heure près des 2 tiers de son personnel en les faisant travailler comme des fixes, 30 à 40h par semaine, parfois plus.

Qu'a fait le SSP ?

Le SSP a voulu négocier avec ISS la régularisation du personnel concerné. ISS a refusé. Le syndicat a donc dû déposer aux Prud'hommes les plaintes des employés qui réclamaient leurs droits. C'est alors qu'ISS a dénoncé les CCT pour le 30 juin 2010. Depuis cette date, le personnel est soumis à des contrats individuels, dont les conditions sont nettement inférieures à celles des CCT (de 200.- à 1'350.- CHF selon l'âge). Seule nuance : les employés qui étaient déjà payés au mois gardent leurs conditions actuelles. Les autres perdent leurs droits et les nouveaux engagés le sont aux salaires amputés. Ultimes négociations Le personnel a voté la grève et d'ultimes négociations ont eu lieu. Loin d'améliorer sa proposition initiale, ISS a présenté une nouvelle grille de salaire encore plus basse de 50.- CHF ! Le personnel a refusé cette farce et confirmé la grève, malgré les manoeuvres d'ISS pour influencer le vote.

Campagne de désinformation

Comme pour Swissport, la plupart des médias a relayé les mensonges de l'employeur. On se rappelle des « 7 grévistes » qui bloquaient l'aéroport en janvier... Aujourd'hui ISS prétend que le SSP demande des augmentations de 30%. Faux : les employés ne réclament qu'une seule et unique chose, le maintien et le respect de leurs CCT !

Violation de la paix du travail et contournement du droit de grève

Le 21 juin, ISS a remis des contrats individuels aux employés en les forçant à signer avant le 28 juin. Ceci en violation de la paix du travail et des délais légaux de congé. Le 30 juin, ISS a fait venir 30 employés d'ADECCO, une dizaine d'employés d'ISS Zürich et prévu d'autres renforts de Lausanne et Carouge. En doublant ainsi son personnel par des briseurs de grève, ISS viole le droit constitutionnel de grève.

Utilisation de la police et bénédiction de M. Longchamp

Pourtant la police n'entend pas faire respecter la Constitution fédérale, soit la plus haute loi du pays. S'il le faut elle interviendra par la force, mais pour protéger... les briseurs de grève. Tout cela avec la bénédiction de M. Longchamp. Depuis décembre 2009, M. Longchamp a été informé des risques de grèves si rien n'était fait pour assainir les conditions de travail à l'aéroport. La première chose qui lui fut demandé était de garantir l'application et l'élargissement des CCT actuelles. En tant que président de l'aéroport et du gouvernement genevois, M. Longchamp préfère attirer les compagnies low coast et laisser casser les CCT existantes. Une façon intéressante de « ne pas intervenir » sur le partenariat social...

Venez soutenir les grévistes, participez à la manifestation de samedi !

2010-07-10TractManifGreveISS.pdf

www.sspta.ch www.ssp-vpod.ch